

Commune de Wingen-sur-Moder

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers

élus : 19

En fonction : 19

Présents : 17

Le 11 mars 2015, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick DHAINAUT, Maire.

SÉANCE DU 11 MARS 2015

Date de Convocation :

3 mars 2015

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, 1^{ère} adjointe, M. KNIPPER Francis, 2^{ème} adjoint, Mme GANGLOFF Christine, M. BERGMANN Jacky, Mme HUNSINGER Simone, M. DORSCHNER Christian, Mme MARTIN Brigitte, M. KEMPFFER Emmanuel, Mme GEBHARDT Béatrice, M. DETTWILLER Michaël, Mme MUTSCHLER Elisa, Mme BRUNNER Magdalena, Mme BURGUN-MUHLHEIM Isabelle, Mme KIRBIHLER Aude, M. CUNRATH Sylvain, M. SEBASTIAN Philippe.

La Séance est
ouverte à :

19 h 30

Absents Pouvoirs

M. BARIDO Nicolas donne pouvoir à M. DORSCHNER Christian.
M. BAUMANN Laurent donne pouvoir à Mme DOERFLINGER Christine.

Secrétaire de Séance : M. Francis KNIPPER.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des Procès Verbaux des Conseils du 15 janvier et du 4 février 2015
2. Compte Administratif 2014
3. Compte de Gestion
4. Affectation des Résultats
5. Subvention Exceptionnelle Maison des Jeunes et de la Culture
6. Demande de Subvention DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux)
7. Admission en non valeur
8. Information sur les D.I.A.
9. 1 rue Principale
10. Vestiaires du terrain de Football
11. Gymnase
12. Questions Diverses

Le Maire informe de deux pouvoirs donnés pour cette séance. Il constate que le quorum est atteint.

Il remercie le groupe « Copeaux fleuris » pour son travail au sein de la commune.

M. Francis KNIPPER est nommé secrétaire de séance.

POINT 1**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS DU 15 JANVIER ET DU 4 FÉVRIER 2015**

Le Procès Verbal de la séance du 15 janvier 2015 est adopté à la majorité (2 abstentions).

Le Procès Verbal de la séance du 4 février 2015 est adopté à la majorité (1 abstention).

Mme Béatrice GEBHARDT entre en séance à 19h45.

POINT 2**COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le Maire donne la parole à Mme Christine GANGLOFF.

Celle-ci explique en quelques mots ce qu'est le compte administratif. Elle précise également qu'à la fin de l'analyse des comptes, le maire devra sortir pour le vote du compte administratif.

M. Philippe SEBASTIAN intervient en disant que sur la convocation, il n'est pas noté de « vote » du compte administratif. Pour lui, Il ne s'agit donc que d'une présentation. Mme Burgun-Muhlheim ajoute qu'ils n'étaient pas en possession du document de travail avant la séance et n'ont donc pas pu préparer le sujet.

Mme Brigitte MARTIN demande pourquoi la commission des finances n'a pas été réunie.

Le Maire met aux voix le vote du compte administratif. 11 sont contre.

Il propose donc de réunir la commission des finances prochainement.

De ce fait, les points 2 – 3 et 4 sont ajournés.

POINT 5**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE**

Mme Christine GANGLOFF expose que la MJC a fait l'avance des factures d'achat et d'installation du projecteur cinéma et qu'elle a aussi perçu les subventions prévues.

Les dépenses (67986,81 €) et les recettes (55493,00 €) sont listées. Il reste donc à charge de la MJC une somme de 12493,81 €.

Il était prévu au budget 2014 de la commune une somme de 27000 € en investissement pour l'installation du cinéma. Comme toutes les recettes et dépenses ont été faites au nom de la MJC et non pas au nom de la commune, le Maire propose que la différence soit reversée à la MJC sous forme de subvention exceptionnelle.

De même pour les frais d'inauguration du cinéma. Il avait été voté un montant de 1300 € pour cette inauguration. Les frais de réception (632,12 €) ainsi que le coût des projections des 14, 15 et 17 décembre (471,00 €) ont été réglés par la MJC.

Le Maire propose alors que la somme de 13 596,94 € soit versée à la MJC sous forme de subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, unanime, est favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 13 596,94 € à la MJC.

POINT 6**DEMANDE DE SUBVENTION DETR (DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX)**

Le Maire informe qu'il s'agit d'une subvention octroyée par l'Etat sous certaines conditions. Une liste des opérations éligible est votée chaque année. Cette année, la seule opération inscrite qui corresponde aux besoins de la commune est celle intitulée « l'éclairage public contribuant aux économies d'énergie sur les voiries communales et départementales ». Le montant de la subvention est de 20%.

Certains mâts publics commencent à s'user, en particulier ceux de la rue Haute où il devient urgent d'intervenir.

Des devis avec éclairage LED nous sont parvenus et pour les trois luminaires de la rue Haute, le coût serait de 3361,00 € HT et la subvention de 672 €.

Le Maire propose à l'assemblée de solliciter cette subvention.

M. Emmanuel KEMPFER informe que les ampoules LED permettent une économie de 75 %.

Le Conseil Municipal, unanime, est favorable au remplacement des trois luminaires pour un montant de 3 361 € HT auprès de l'entreprise Est Réseaux et autorise le maire à solliciter la subvention d'un montant de 672 €.

M. Michaël DETTWILLER quitte la salle à 20h04.

POINT 7**ADMISSION EN NON VALEUR**

Le Maire informe que le mandataire judiciaire de l'entreprise Munsch-Gulden a transmis au trésorier de La Petite-Pierre un certificat d'irrécouvrabilité pour un montant de 143 € correspondant à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères de l'année 2007.

Le trésorier demande à la commune d'accepter d'effacer cette dette et de la prévoir au compte 6542 du budget 2015.

Le Conseil Municipal, unanime, est favorable à l'effacement de cette dette. Les crédits seront prévus au budget 2015.

POINT 8**INFORMATION SUR LES D.I.A.**

Le Maire informe l'assemblée de 4 D.I.A. pour lesquelles il n'a pas fait usage du droit de préemption.

POINT 9**1 RUE PRINCIPALE**

Le Maire informe qu'un champignon nocif, appelé mérule, a été repéré dans la cave du bâtiment. Parce qu'il se développe rapidement, Jacky Bergmann, les ouvriers communaux et des bénévoles ont vidé la cave et brûlé le bois et nombre d'autres choses qui y étaient entreposées.

Des devis auprès d'entreprises spécialisées dans le traitement du mérule ont été demandés.

Le Maire annonce avoir rencontré M. Gaugler d'EPF ce même jour pour discuter de la situation.

N'ayant qu'un seul devis pour l'instant, mais étant en attente d'un deuxième dans les prochains jours, et au vu l'urgence de la situation, le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le devis le mieux-disant dès qu'il en aura deux en sa possession.

Le Conseil Municipal, unanime, autorise le Maire à signer le devis le mieux-disant.

Le Maire demande, par ailleurs, l'autorisation de signer une « convention de mise à disposition de bien pour travaux de réhabilitation » avec EPF pour les travaux urgents que sont le changement de toiture et de chauffage.

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions), autorise le Maire à signer ladite convention.

M. Michaël DETTWILLER rejoint la séance à 20h14.

POINT 10

VESTIAIRES DU TERRAIN DE FOOTBALL

Le Maire donne la parole à M. Sylvain Cunrath qui explique que, dans le cadre de l'Euro 2016, la Fédération Française de Football débloque des fonds conséquents pour les clubs à condition de respecter les normes imposées.

Le projet du club de Wingen-sur-Moder est de créer 4 vestiaires, un vestiaire arbitre et un WC handicapé.

La subvention de la FFF s'élève à 20000 € et celle de la LAFA à 2500 €.

La condition d'obtention de ces subventions est l'obligation de déposer le permis de construire au plus tard au mois de juin de cette année.

Le Maire informe l'assemblée que l'avant-projet est chiffré à 248000 €.

Il propose de lancer de suite un appel d'offre.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention), autorise le Maire à lancer un appel d'offre pour la construction des vestiaires du club de football.

POINT 11

GYMNASSE

Le Maire fait passer aux conseillers municipaux copie du flyer que M. Helmuth Geyer, Président de la Section de Handball de la MJC, a distribué récemment. Il précise qu'il trouve cette démarche honteuse et inadmissible. Il en est de même pour M. Sand, Président du Sivom de la Haute Moder et propriétaire du gymnase, qui voulait, à la suite de ce tract, fermer le gymnase à 17h après les activités scolaires et donc stopper l'occupation des associations le reste de la soirée.

M. Philippe Sébastian trouve les propos du Maire scandaleux. Il précise aussi qu'il s'agissait d'un « tract » et non d'un « flyer ». Il dit inadmissible que les enfants utilisent les toilettes du gymnase dans l'état démontré par les photos.

Mme Isabelle Burgun-Muhlheim pose le problème de la vétusté et de l'insalubrité.

Mme Aude Kirbihler dit que les utilisateurs veulent un gymnase propre.

Mme Brigitte Martin rappelle que ce tract parle aussi de l'augmentation du prix de la location.

Le Maire informe qu'il voulait seulement être mandaté pour entrer officiellement en discussion avec M. Sand concernant le devenir du gymnase. Suite à ce tract, les discussions seront plus difficiles.

Mme Béatrice Gebhardt demande qui nettoie le gymnase. Le Maire répond qu'il s'agit du Sivom. Elle pense qu'il faudrait demander au service de nettoyage du Sivom de faire son travail correctement.

M. Philippe Sébastien demande un passage du service d'hygiène.

Le Maire met un terme au débat et sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour ouvrir des discussions avec le Président du SIVOM de la Haute Moder quant au devenir du gymnase. Sa proposition obtient la majorité (1 abstention).

POINT 12

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire souhaite parler de l'étude de requalification urbaine. Le coût total est de 29 900 € ; à ce jour la commune a déjà payé 20 930 €. La dernière facture a été déposée en février dernier.

Il interroge les anciens conseillers sur l'objectif de cette étude.

Mme Christine Doerflinger expose ce qui a été fait au sein du conseil municipal précédent.

- Mme Christine Doerflinger informe l'Assemblée de deux actions à venir :
 1. Journée de nettoyage le samedi 11 avril. A 16h : atelier de broyage et stand tisane.
 2. Chasse aux œufs dans les jardins du Musée Lalique pour les enfants de Wingen. Le jour reste à définir.
- M. Sylvain Cunrath informe que les filets pare-ballons ont été installés par des bénévoles de l'AS Wingen qu'il remercie par la même occasion.
- M. Philippe Sébastien informe que le marquage au sol qui délimite la piste cyclable n'est plus très visible.

Le Maire répond avoir eu la veille une plaquette de présentation d'une entreprise spécialisée en marquage au sol. Un devis va être demandé.

- M. Philippe Sébastien signale que certains concitoyens se plaignent parce qu'il n'y a plus d'éclairage public de minuit à 5 heures. Il demande pourquoi on ne laisse pas un lampadaire sur deux allumé. Le Maire lui répond qu'Electricité de Strasbourg ne préconise pas cette solution car elle crée des zones d'ombres et de lumières et que cette alternance est dangereuse car la vision n'a pas le temps de s'adapter. De plus, les gendarmes ont constaté que depuis la coupure, les voitures roulent beaucoup moins vite.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21 h 36.